Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 021-200000925-20261022-2026_10_22_14-DE

DÉPARTEMENT de la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 22 octobre 2026

DATE DE CONVOCATION
16 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Daniel BAUCHET, M. Alain BEAUNE, Mme Bernadette BERGER, M. Benjamin BONIN, Mme Catherine BONIN, Mme Amélie BOUCHET-GELIN (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Hubert BOURGOGNE, M. Gilles BRACHOTTE, Mme Martine BRUEY, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de M. Martial MATHIRON), M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, Mme Jacqueline DALLA TORRE, M. Sébastien DONET, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Audrey DUPUIS, M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Dominique XOLIN), M. Jean-Marie FERREUX, M. Pascal GALAND, Mme Françoise GAUTHEROT, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, Mme Brigitte GOMIOT, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de Mme Marie-Paule FONTAINE – Arrivée à 18h20), Mme Aline GRANDJEAN, M. Dominique JANIN, M. Alain LEFEVRE, M. Jérôme MASSON, M. Martial PARIZOT, M. Cédric PERRIER, Mme Rachelle PETIT, M. Emmanuel PONTILLO (pouvoir de Mme Denis ALLEMAND), M. Sylvain PORCHEROT, M. Laurent POST, Mme Sarah ROUILLON, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, Mme Marie-Jo TROUSSEL.

Étaient absents : Mme Denise ALLEMAND (pouvoir à M. Emmanuel PONTILLO), Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY), M. Roland GOUJON, Mme Maryline GRANDIOWSKY (absente de 18h00 à 18h20), M. Martial MATHIRON (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), M. Paul MURANO (pouvoir à Mme Amélie BOUCHET-GELIN), M. Dominique XOLIN (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA).

Secrétaire de séance : Madame Françoise GAUTHEROT, 4ème Vice-présidente déléguée à la communication, à la mobilité.

Membres en exercice	45	Délibération n°22/10/2026/14
Présents	39	Objet : Approbation de la Prestation de service Jeunes (PS Jeunes) 2027-2029
Pouvoirs	05	
Votants	44	

Vu la délibération n°18/07/2024/12 en date du 18 juillet 2024, portant approbation de la prestation de service Jeunes,

Les élus communautaires ont approuvé le dispositif « Prestation Service Jeunes » (PS Jeunes), proposé par la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or, afin de soutenir les structures Jeunesse dans l'accompagnement des jeunes âgés de 12 à 25 ans.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 021-200000925-20261022-2026_10_22_14-DE

Ce dispositif permet notamment de cofinancer des postes d'animateurs.trices qualifié.e.s en visant à professionnaliser l'accompagnement destiné aux adolescents et à encourager la consolidation et l'évolution de l'offre en direction des jeunes.

La PS Jeunes est donc une prestation de service liée à la fonction, prenant en compte 50% des dépenses relatives à un poste d'animateur qualifié (niveau IV minimum), dans la limite d'un prix plafond de 40 000,00 € (quarante mille euros) par Équivalent Temps Plein (ETP), soit un montant maximum de 20 000,00 € (vingt mille euros) par ETP.

Les objectifs opérationnels de la PS Jeunes sont les suivants :

- Faire évoluer l'offre en direction des jeunes pour leur permettre davantage de prises d'initiatives (accompagnement de projets, participation à la vie des structures, développement d'espaces d'échanges entre jeunes et professionnels…),
- Développer les partenariats locaux autour de la jeunesse avec d'autres acteurs éducatifs (établissements scolaires, missions locales, foyers de jeunes travailleurs…) et formaliser ces partenariats au sein des Conventions Territoriales Globales (CTG),
- Consolider la fonction éducative (qualification du personnel dédié, stabilisation des équipes d'animation et pérennisation des postes, évolution des pratiques d'animation…),
- Mobiliser les jeunes qui ne fréquentent pas les structures grâce à des actions « hors les murs » (structures itinérantes, actions en pied d'immeubles, interventions dans les établissements scolaires) et une présence éducative en ligne (Promeneurs du Net) et associer les familles.

Pour prétendre de nouveau à cette prestation de service qui prendra fin en 2026, un projet répondant aux critères du cahier des charges de la PS Jeunes a été rédigé, dans l'optique de l'obtention d'un nouvel agrément pour la période 2027-2029.

Le projet « PS Jeunes », joint en annexe, s'inscrit dans la logique du Projet de Territoire de la CCPD et de la Convention Territoriale Globale (CTG) à venir. Il s'appuie par ailleurs sur le diagnostic Jeunesse Parentalité réalisé en 2023.

Vu l'avis favorable de la Commission mixte 7 (Enfance) et 9 (Jeunesse), réunie le 19 octobre 2026,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la Prestation de Service Jeunes établie avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or (CAF 21) pour la période 2027-2029,

- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à la signer et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document ainsi que tout acte à intervenir relatif à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Fait à GENLIS, le 22 octobre 2026

Signé électroniquement par : Patrice ESPINOSA
Date de signature : 05/11/2026
Qualité : Présidence de la Communauté de

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER